

## Le futur Parc naturel régional de l'Astarac fait les yeux doux aux Paviens



Le futur Parc naturel régional de l'Astarac fait les yeux doux aux Paviens

Lors de sa dernière séance en date du 10 juillet, le Conseil Municipal présidé par Jean-Michel Blay a voté à l'unanimité les neuf délibérations à l'ordre du jour.

En début de séance, Claudine Carayol, maire adjointe aux finances, indiqua que le plan de financement de la redynamisation de Centre bourg est modifié en raison de la nouvelle affectation de certaines subventions, « ce qui ne change en rien leur montant qui est de 357 870 € soit 65 % du projet ».

Quant à la recomposition du conseil communautaire, les conseillers municipaux doivent se prononcer sur la répartition des sièges selon deux modalités, à savoir un accord local ou l'application du droit commun. La municipalité a opté pour un accord local qui fixe à 63 le nombre de sièges du conseil communautaire au lieu de 67 actuellement. Pavie aura toujours ses 3 conseillers communautaires mais Auch passe de 32 à 26 Conseillers communautaires, Preignan de 1 à 2, Jégun de 1 à 2 et les 30 autres communes restent à 1 conseiller communautaire.

Concernant le PLU qui a été adopté le 20 décembre 2017 quelques modifications simplifiées sont envisagées.

Suite au désengagement du Secours Populaire à louer le logement de l'école, ce sera « Solidarité Pavie » association aidant les familles d'origine étrangère de la commune qui signera une convention de location avec la mairie pour un loyer mensuel de 200 €.

La municipalité accorde une subvention exceptionnelle à l'association « YMF Moto » d'un montant de 300 € afin d'aider un jeune pavien qui participe au championnat du monde de moto-cross en Italie.

Enfin, Pavie est invité à être inclus dans le périmètre du Parc naturel régional de l'Astarac. Après l'étude de faisabilité, la commune devra se prononcer sur son intégration sachant qu'il en coûtera 2,58 € par habitant. Jean Gaillard émet d'ores et déjà un avis en rappelant que « Pavie est sur le territoire du Comté d'Astarac ».